Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_144-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 4 Novembre2026

Date de convocation :
29 Octobre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 8
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno FONTAINE

Le quatre novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Messieurs, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Muriel ROLLAND, Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Philippe ROULLE à Madame Véronique SALZE-LOZAC'H, Arnaud SALMON à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Marianne DAIGNAN à Monsieur Philippe FOURNEYRON, Monsieur Olivier PERSON à Monsieur Hugues BRAULT,
Monsieur Kévin STEINBACHER à Monsieur Frédéric SOHIER après 20h00, Madame Noémie BROSSAULT à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Jacques ERTLE à Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Michel MOREL à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL, Madame Hélène REUX à Madame Christine COLAS,

ABSENTS EXCUSES :
Madame Françoise RIOU, Monsieur David MACE

Délibération n° 2026-144

PAYSAGE - Prolongation du programme de préservation et de gestion des paysages

VU la délibération du conseil communautaire 2021-136 du 25 novembre 2021 approuvant les objectifs, les actions, le budget et le calendrier prévisionnel du programme de gestion et de préservation des paysages jusque fin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_144-DE

VU la délibération du conseil communautaire 2026 – 074A du 17 juin 2026 relative au recrutement d'une AMO pour l'élaboration du projet de mandature 2026-2032 afin de réaliser le diagnostic, la stratégie et le plan pluriannuel d'investissement courant 2027 ;

CONSIDERANT qu'il est important de s'appuyer sur la démarche du projet de mandature pour évaluer et définir le futur programme d'actions de préservation et de gestion des paysages ;

SUR PROPOSITION du bureau du 29 octobre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇨ APPROUVE la prolongation du programme de préservation et de gestion des paysages actuel jusque fin 2027 ;
- ⇨ AUTORISE le président à signer tout acte nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme,

Pleurtuit, le 4 novembre 2026

Le Président,

Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE